



## Bureau du Conseil d'administration du 11 octobre 2022

### Délibération n° 2022 – 09 – BUR

## Avis pour attribution de subvention au Conseil d'Administration

Le Bureau, délégué par le Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-22-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection du Président du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-23-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection des Vice-Présidents du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-24-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à la désignation des membres du Bureau du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-25-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil d'Administration au Président du Conseil d'Administration, au bureau du Conseil d'Administration et au Directeur,

Vu le rapport présenté par le Directeur,

- Donne un avis *favorable*..... à la demande de subvention réalisée par le Commune de Réotier pour la requalification du parking de la Fontaine Pétrifiante à hauteur de 25 % du montant du projet, dans la limite de 40 000 € de subvention versée.

Le Président  
du Conseil d'Administration,

Arnaud MURGIA

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE

**Demande de subvention pour avis du Bureau du Conseil d'Administration du 11 octobre 2022**

Code opération	SIRET	Maitre d'ouvrage	Charte du territoire du parc national des Ecrins	Titre	Montant subventionnable	Montant sollicité	Montant proposé	Taux maximum de la subvention
2-I-SUB-PAT-512	SIRET : 210501169	Commune de Réotier	3.2.4. Préserver les équilibres entre espèces animales et végétales et activités humaines	Requalification du parking de la Fontaine Pétrifiante	371 428,10 €	40 000,00 €	40 000,00 €	25,00 %